

# CARTEL INTERSYNDICAL

**Discours de Patrick Flury, président du CARTEL, prononcé en guise d'introduction, le mercredi 5 mars 2014, devant la nouvelle Délégation du Conseil d'Etat.**

Monsieur le Président,  
Madame la Conseillère d'Etat,  
Monsieur le Conseiller d'Etat,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers collègues,

En tant que Président du CARTEL, il m'appartient d'entamer cette nouvelle législature en rappelant à l'employeur, ici représenté par deux nouveaux Conseillers d'Etat sur trois, les principes que notre organisation défend, la vision que nous avons du service public et du partenariat social.

En préparant ces quelques lignes, je m'interrogeais par quel bout commencer, puis le PLR est venu me donner la clef de la porte d'entrée de mon discours.

L'attaque portée la semaine dernière par le parti Libéral Radical genevois contre la fonction publique genevoise par le dépôt d'un projet de loi consistant à faire porter le poids de la dette cantonale à la seule fonction publique, par le gel des salaires et de l'embauche, pour préserver les marges bénéficiaires du secteur privé sur les investissements de l'Etat est plus qu'une attaque.

Celle-ci est construite pour une mise à mal durable et dans la profondeur de la fonction publique.

Elle n'est pas l'oeuvre d'une poignée de député-e-s PLR, elle a le soutien des organes centraux genevois du parti, elle est appuyée par son président et est largement relayée dans ses organes de publications, notamment dans "Le Nouveau Genevois" de février 2014.

Ce projet de loi est un dénigrement de l'existence et de la nécessité de la fonction publique au service de la République.

Dans sa volonté affichée de bloquer les salaires et les engagements de collaborateurs de la fonction publique, le projet de loi du PLR est une déclaration de guerre qui s'en prend directement :

- à la respectabilité de la fonction publique ;
- au rôle de citoyen-ne-s des employé-e-s de la fonction publique et du secteur subventionné ;
- au partenariat social de la fonction publique ;
- et à la paix du travail.

Ce projet de loi vise la mise sous tutelle du Conseil d'Etat employeur dans son rôle de partenaire social avec les représentant-e-s de ses employé-es.

Son acceptation mettra à mal l'équilibre financier de la nouvelle Caisse de Pension de l'Etat de Genève (CPEG) qui a été votée le 3 mars 2013 et dont la

création a été soutenue par le Conseil d'Etat, par le Grand Conseil, y compris le PLR, par une large majorité des partenaires sociaux et par les milieux financiers genevois.

Ce projet de loi vise à bloquer les salaires et donc le pouvoir d'achat de la fonction publique, soit celui de plus de trente-mille personnes du bassin économique genevois.

Ce gel du pouvoir d'achat se répercutera non seulement sur la masse fiscale dont dépend le remboursement de la dette et les investissements de l'Etat mais impactera essentiellement une grande partie du tissu économique genevois, notamment les milieux liés à la consommation de biens et de services.

Faut-il rappeler que face aux incertitudes qui pèsent sur l'économie d'exportation, la finance et le commerce international, le PFQ 2014-2017 retient comme élément important de l'équilibre budgétaire la demande intérieure ? Faut-il rappeler que Genève est pratiquement le seul Canton à avoir vu baisser son salaire médian ces dernières années ?

Lorsque certains politiques pensent « fonction publique », ils pensent toujours coût et dépenses, ils ne pensent jamais la fonction publique comme un acteur de l'économie genevoise. Ils pensent toujours « nombre de postes pléthoriques », mais jamais non plus en termes d'emplois !

Pourquoi personne ne veut voir que supprimer des postes, c'est supprimer des emplois ?

Au-delà de l'équation stupide du PLR qui consiste à supprimer un poste pour tout poste créé, il faut sortir également des comparaisons intercantionales non moins stupides et regarder avec honnêteté l'état du service public aujourd'hui :

- un personnel épuisé et débordé dans la plupart des services et institutions ;
- un personnel démotivé par le manque de reconnaissance de son travail (reconnaissance d'ailleurs inversement proportionnelle au développement de procédures de contrôle interne) ;
- un personnel dépossédé de dignité de travailleur, au mieux considéré comme une « dépense exagérée », lorsque ce n'est pas carrément « d'inutile tire au flanc ».

En allant chez un ami l'autre jour, j'ai constaté sur une boîte aux lettres d'allée d'immeuble qu'une personne arbore son titre avec fierté sous son nom : « fonctionnaire ». Cela m'a fait sourire, mais cela nous renvoie malheureusement à des temps révolus, car aujourd'hui, après des décennies de matraquage idéologique, rares sont ceux qui osent encore se définir comme « fonctionnaire », et encore moins l'afficher publiquement sur leur boîte aux lettres.

Je citerai une phrase de Monsieur Michel Audiard appropriée à la situation actuelle : « *Monsieur, laissez-moi vous dire : quand on laisse se dégrader les institutions c'est le début de Babylone.* »

## Défense de la Fonction publique par le Conseil d'Etat

En cette année de célébration du bicentenaire de l'adhésion de la République à la Confédération Helvétique, le dépôt du projet de loi par le PLR met à mal les valeurs de la République défendues par le Conseil d'Etat dans ses discours.

Dans la Tribune de Genève du 27 février 2014, par une réponse de son président, « *Si elle (la loi) venait à être acceptée par le Parlement, le gouvernement aviserait et prendrait ses responsabilités* ». Le personnel de la fonction publique et du secteur subventionné prend note que le Conseil d'Etat se mure par voie de presse derrière la séparation des pouvoirs.

En l'absence d'une réponse publique forte et constante du Conseil d'Etat pour défendre son personnel, le Conseil d'Etat laisse ses employé-e-s à la merci des attaques déloyales qui sont contraire aux intérêts de la République de la part de certains partis gouvernementaux.

### Salaire de la Fonction publique

Depuis plus de 25 ans, la rémunération de la fonction publique est l'objet d'attaques en règle par tous les moyens possibles de la part des milieux libéraux et financiers.

Même le Conseil d'Etat y contribue, notamment dans sa présentation du projet SCORE du 7 novembre 2013.

Ces attaques successives ont fini par convaincre et culpabiliser une grande partie de la fonction publique elle-même aux yeux de la population.

Contrairement aux idées inculquées depuis plus de 25 ans, un-e employé-e de la fonction publique, à coût comparé, coûte moins cher à l'Etat employeur qu'un-e employé-e du secteur privé.

En effet, la fonction publique est la seule corporation professionnelle qui rétrocède une partie de son salaire à son employeur.

Selon les revenus du ménage d'un-e employé-e de la fonction publique, ce-tte dernier-ère rembourse, sur une période qui varie entre quatre et six ans et demi, par l'impôt, une année de salaire à l'Etat employeur.

### La nécessité de la Fonction publique

La fonction publique est au service de la population et de l'économie par l'application des lois et des prestations votées par le Grand-Conseil et par l'exécution des règlements édictés par le Conseil d'Etat.

Vous pouvez prendre votre main et la regarder, la paume tournée vers vous. La paume représente le territoire sur lequel s'applique le droit régalien. Chaque doigt représente un des domaines de l'Etat

- l'éducation et la formation des forces et des compétences nécessaires pour la place économique et des élites de demain ;

- la santé de la population et des forces vives de l'économie ;
- l'administration dont dépendent les infrastructures nécessaires au développement de la République ;
- la police pour la sécurité au sein de la République ;
- et la justice pour rendre de la paix.

Si un doigt est amputé d'une phalange au profit d'une externalisation, cette dernière ne sera pas remplacée.

Si les doigts sont trop resserrés sur la paume, on se retrouve en état de dictature, s'ils sont trop relâchés, on se retrouve dans un état faible. Dans les deux cas, la corruption est reine ; le développement et la croissance économique sont compromis.

Le juste équilibre de la position des doigts est un exercice difficile dont dépend la stabilité politique et économique de la République. Cet équilibre permet d'avoir une administration intègre et impartiale qui est le meilleur gage pour la croissance et la prospérité économique de Genève.

La fonction publique n'est pas une entreprise privée : elle n'a ni le choix de ses clients, ni des produits qu'elle vend, ni de sa marge bénéficiaire. Elle doit répondre aux principes d'universalité du service public, d'égalité de traitement des citoyens, et d'interdiction de l'arbitraire.

La fonction publique doit traiter chaque administré-e avec la même équité, la même impartialité. Cette équité et cette impartialité ont un coût : le salaire de la fonction publique.

Une fonction publique respectée et reconnue pour sa qualité est également un gage du bon fonctionnement de la démocratie.

### Valeurs historiques défendues par le CARTEL

Le Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné défend les valeurs suivantes :

- application au personnel des mêmes principes d'égalité de traitement et d'interdiction de l'arbitraire ;
- octroi des moyens en effectifs suffisants afin de garantir la qualité du service public ;
- politique salariale transparente basée sur :
  - l'équité,
  - l'interdiction de toute discrimination directe ou indirecte entre les sexes,
  - la protection accrue des bas revenus,
  - le maintien du pouvoir d'achat et la valorisation de l'expérience professionnelle, c'est-à-dire l'octroi automatique d'annuités,
  - un partenariat social basé sur la bonne foi et la transparence.

Et ceci pour l'ensemble des membres de la fonction publique et du secteur subventionné, quelle que soit leur appartenance politique.

Patrick Flury